

**CALCULER LA MAJORATION DE RENTE EN CAS DE FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA284	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	725,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 07/06/2024 au 07/06/2024

**OBJECTIFS**

- Calculer la majoration de rente en cas d'invalidité et de décès pour comprendre et contrôler les réclamations de la Sécurité sociale
- Déterminer les modalités de récupération de la majoration de rente selon sa date d'attribution
- Appliquer la méthodologie d'indemnisation d'une victime

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**ici >>**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Les participants étudient les règles d'indemnisation des victimes et des ayants droit selon les règles applicables en accident du travail et selon les règles spécifiques en FIE.**

**Ils apprennent à calculer et récupérer la majoration de rente à partir de cas concrets.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Indemnisation AT hors faute inexcusable de l'employeur
  - 1. Indemnisation de la victime
  - 2. Indemnisation des ayants droits
- B. Indemnisation AT au titre de la faute inexcusable de l'employeur
  - 1. Indemnisation de la victime
  - 2. Indemnisation des ayants droits
- C. Étude de modalités de récupération de la majoration de rente par la Sécurité Sociale
  - 1. Paiement par la sécurité sociale
  - 2. Modalités de récupération de la majoration de rente

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques corporels non automobiles

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

Connaître l'environnement juridique de la FIE, minimum de connaissance des règles d'indemnisation en accident du travail des victimes et des ayants droit.

## AA121 - AA103

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

### TARIFS ET FINANCEMENTS

725,00 €

Exonérés de TVA

### CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 18:17